

Chantage du Maroc à l'UE : laissez-nous vendre nos produits chez vous ou on vous envahit

écrit par Christine Tasin | 6 février 2017

Ils sont beaux les accords de libre-échange, les traités internationaux...

L'UE négocie et signe sans notre aval des accords qui instaurent une concurrence déloyale pour nos agriculteurs et nos pêcheurs et si un corps de métier ou un état fait un recours contre cet accord... La réponse est immédiate : obéissez ou on laisse des centaines de milliers de Marocains déferler en Europe.

Erdogan nous avait déjà fait le coup, menaçant de libérer les fauves parqués chez lui si nous n'acceptions pas la venue sans visa des Turcs, si nous n'acceptions pas la Turquie en UE...

Bref, à présent que les peuples d'Europe ont compris qu'il y avait encore plus grave que la concurrence libre et non faussée, la déferlante migratoire, qu'on l'appelle invasion ou Grand Remplacement, il faudrait que nous obéissions lâchement ?

Que croient-ils, ces Turcs, ces Marocains ? Que nous allons nous laisser menacer et envahir sans rien dire, sans rien faire ?

Ne savent-ils pas que les pays d'Europe ce n'est pas Bruxelles, que l'UE tangué, que des Brexit en série se profilent, que des Trump en série pourraient être élus et fermer ces frontières, cet espace Schengen qu'ils utilisent ?

Le Maroc se dépêche... Il a raison. Les présidentielles c'est

dans deux mois et demi. Marine c'est dans trois mois.

**Maroc : si l'UE ne respecte pas l'accord agricole, Rabat menace d'une
«reprise des flux migratoires»**

Rabat met en garde l'Union européenne et l'appelle à mettre «pleinement» en œuvre l'accord agricole, dont dépendent de nombreux emplois liés à ce secteur au Maroc. Sous peine d'en subir les conséquences en termes migratoires.

Le Maroc a exhorté l'Union européenne (UE) à respecter l'accord de libre-échange réciproque sur les produits agricoles et de la pêche signé en 2012. Dans un premier temps invalidé en décembre 2015 par le Tribunal de l'UE après un recours du Front Polisario, un recours finalement rejeté fin 2016 par la Cour de justice européenne.

«Cet épisode judiciaire a, en toute logique, confirmé le protocole agricole» entre le Maroc et l'UE, qui *«doit désormais s'appliquer conformément à l'esprit qui a présidé à sa négociation et à sa conclusion»*, estime dans un communiqué le ministère marocain de l'Agriculture et de la pêche.

Emplois menacés au Maroc

«Toute entrave à l'application de cet accord est une atteinte directe à des milliers d'emplois d'un côté comme de l'autre dans des secteurs extrêmement sensibles», souligne le ministère.

La non application de cet accord expose l'Europe à un *«véritable risque de reprise des flux migratoires que le Maroc, au gré d'un effort soutenu, a réussi à gérer et à contenir»*, prévient le texte.

«L'absence d'un engagement franc de la part de l'UE imposera au Maroc un choix décisif», avertit Rabat : *«Préserver un partenariat économique patiemment entretenu ou s'en défaire sans retour pour se focaliser sur la construction de nouvelles relations et circuits commerciaux.»*

<https://francais.rt.com/economie/33564-maroc-menace-union-europeenne-flux-migratoire>
[s](#)

Laissez-vous périr la liberté d'expression en France ?

<https://www.change.org/p/les-citoyens-de-notre-pays-laissez-vous-périr-la-liberté->

[d-expression-en-france?utm_source=embedded_petition_view](https://www.d-expression-en-france.com/?utm_source=embedded_petition_view)